FAUVET PASCALE FORMATION

LIVRET D'ACCUEIL : nom et prénom

ACCUEIL- ACCOMPAGNEMENT DATE

Vous venez d'intégrer la formation Fauvet Pascale
Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans l'intégration de la formation. Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentations de la formation.

Ce livret vous a été présenté par Pascale FAUVET dont la fonction est : directrice et formatrice

Lieu d'accueil et de formation: 56 rue du Maréchal Joffre, 85340 OLONNE SUR MER
Numéro formateur de l'organisme de formation FAUVET Pascale : 52 85 1605 85
Numéro siret de l'entreprise : 34481326600055
Adresse mail : pascalefauvet@gmail.com
Téléphone : 0251905849
Site : ceof.fr

Sommaire :

- La formation P2
- Les objectifs P2
- Les modalités d'accueil et suivi du stagiaire P3
- Stagiaires accueillis par l'organisme de formation P3
- Les devoirs P4
- Droits et obligations du stagiaire P5
- Conclusion P5

ANNEXES
- Règlement intérieur
- Fiche d'évaluation des acquis
- Fiche d'évaluation du séminaire

La formation

La formation est dispensée dans son intégralité par Pascale Fauvet. Nous sommes heureux de vous accueillir dans le cadre de l'approfondissement de l'étude des fondamentaux de l'ostéopathie que vous allez effectuer sous notre tutelle. Cette formation revêt pour nous ainsi que votre épanouissement une importance particulière, et c'est pour cela que nous nous attachons à la qualité du service.

La formation comprend 24 séminaires de 2 journées, qui seront répartis au rythme de quatre par an. Elle comprend une partie théorique et une partie pratique et propose un approfondissement de l'étude de l'ostéopathie.
Horaires : matin : de 9h à 12h30, après midi : 14h à 18h30 (8heures par journée, soit 16 heures de présentiel pour chaque séminaire).
N'hésitez pas à formuler questions et remarques et soyez animé par un regard critique et constructif. En effet, vous représentez un regard neuf et curieux dont nous souhaitons amplement profiter.
En espérant que cette formation corresponde à nos attentes respectives, nous vous souhaitons une période d'apprentissage très profitable.

Les objectifs

Les séminaires ont pour objectif général : approfondir l'étude de l'ostéopathie et acquérir une vision biodynamique de celle-ci, améliorer les connaissances de l'anatomie, de la physiologie du corps humain et de toutes notions pouvant apporter une meilleure compréhension de son fonctionnement au niveau ostéopathique.
D'apprendre ou de perfectionner ses pratiques professionnelles

Les séminaires s'articulent avec les rapports théoriques et conceptuels enseignés par les organismes de formation.
Les objectifs précis et partagés des séminaires devront être formalisés par écrit.
L'atteinte de ces objectifs sera mesurée et formalisée au travers d'une fiche d'évaluation annexée à la convention de formation continue.

A la fin de chaque séminaire, il sera remis au stagiaire une attestation de règlement et de suivi du séminaire

Les modalités d'accueil et de suivi de l'étudiant

Chaque stagiaire en formation est accompagné par la formatrice Mme Fauvet Pascale, celle-ci doit permettre au stagiaire de s'approprier ou d'approfondir des savoirs et d'acquérir des compétences.

Chaque séminaire est un engagement bipartite qui implique la personne en formation continue et l'organisme de formation représenté par Mme Fauvet Pascale
Cet engagement prend la forme d'une convention qui doit fixer les objectifs précis et attendus du séminaire.
Le séminaire est un moment de formation pratique qui s'articule avec les apports théoriques relevant des cours enseignés par l'organisme de formation.
L'organisme de formation offre un lieu d'exercice et d'apprentissage avec l'appui et le soutien de Mme Fauvet. Le stagiaire apporte ses questionnements, ses observations et ses remarques tout en s'inscrivant dans la dynamique du groupe de stagiaires en formation. En ce sens, tout séminaire est conçu sur la base de la réciprocité.
Le rôle du maitre de stage assuré par Mme Fauvet a un rôle de supervision et d'organisation du séminaire. Elle s'assure de la bonne intégration du stagiaire, cela est réalisé par des rencontres individuelles régulières lors du séminaire.

Stagiaires accueillis par l'entreprise de formation

- Les séminaires seront suivis par des ostéopathes D.O
- Conditions d'accueil : une convention est signée à chaque séminaire entre l'ostéopathe et l'organisme de formation FAUVET Pascale représenté par Mme Fauvet Pascale, elle indiquera la date de début et de fin du séminaire, elle définit le thème du séminaire et l'objectif de la formation
- Rôle du tuteur et maitre de stage assurés par Mme FAUVET Pascale
    - Donner toutes les informations nécessaires au stagiaire afin qu'il s'intègre parfaitement au sein de la formation, Assurer un accompagnement pédagogique
    - Recevoir les stagiaires et évaluer leur progression
    - Réaliser des entretiens réguliers et des moments de réflexions avec le stagiaire ou avec le groupe
    - réaliser le suivi en organisant des examens théoriques et pratiques réguliers, afin de mettre en évidence les points forts et les points faibles
    - Répondre aux questions des stagiaires
    - Aider ces derniers à s'auto évaluer

- Donner des objectifs de progression

Le tuteur occupe une place centrale dans l'apprentissage du stagiaire. Par sa connaissance du parcours de formation du stagiaire, il est à même de repérer les situations de travail les plus représentatives de l'exercice professionnel en lien avec le niveau de la formation

- Le stagiaire : principal acteur de cet apprentissage, a différents rôles
  - Développer des savoirs professionnels
  - Construire progressivement sa compétence
  - S'entrainer à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
  - S'impliquer dans la résolution des situations
  - Mesurer sa progression

Au fil de ses apprentissages, le stagiaire construit son parcours de formation. Il va devoir être acteur de l'acquisition de ses compétences. Il peut se retrouver déstabilisé au début de sa formation par les nouveaux acquis de compétence, il devra s'en expliciter à sa formatrice

Devoirs

Pendant la durée des séminaires, certains droits et devoirs vous sont applicables.

- Le respect du règlement intérieur, avoir une attitude et une éthique conformes à l'étude de l'ostéopathie
- Le respect du secret professionnel lors de la présentation de modèles servant à une démonstration pratique
- Tenues vestimentaires : les tenues doivent être propres, et adaptées à la sécurité et adaptées aux activités pratiquées lors des séminaires
- Comportement : dans l'exercice de vos séminaires, vous devez avoir une conduite correcte vis-à-vis des autres stagiaires et vis-à-vis des modèles venant en démonstration clinique, ainsi qu'un comportement adapté. Vous devez respecter l'interdiction de fumer dans tous les locaux, vous devez restreindre l'usage de vos téléphones portables. Un manquement à ces droits et devoirs peut engendrer l'arrêt du séminaire et la rupture de la convention de formation.
- Absences : toutes absences devra être signalée le plus rapidement possible et le séminaire devra être récupérer sous la forme d'un apprentissage avec le tuteur ou participation à un séminaire avec un autre groupe de stagiaires
- Une feuille d'émargement collectif sera signée par demi -journée pour attester de la présence de chaque stagiaire et sera contre signée par la formatrice

Droits et obligation du stagiaire

- Le tarif du séminaire est inscrit à l'article IX de la convention de formation remise au stagiaire à chaque séminaire.
- Le stagiaire peut consulter les documents internes de l'organisme de formation, il a accès à tous les documents utiles à son apprentissage et que l'organisme de formation jugera utile de lui présenter.
- Un suivi permanent et individuel est institué pour chaque stagiaire après chaque pratique, supervisé par la formatrice. Il constituera un temps d'évaluation, de réflexion
- Evaluation du stagiaire : il sera évalué à la fin de chaque séminaire et les résultats seront notifiés dans sa fiche VEA

Conclusion

L'organisme de formation représente un acteur important pour la formation du professionnel et incarne des exigences claires et partagées

L'apport d'un regard vierge et extérieur est une richesse pour l'organisme de formation
Cela implique que le stagiaire soit invité à faire preuve de sens critique et questionnant. Ses remarques doivent être entendues avec intérêt et curiosité.

Annexes

Règlement intérieur

I – PREAMBULE

FAUVET PASCALE est un organisme de Formation dont le siège social se situe 56 rue du maréchal Joffre 85340 Olonne sur mer et qui est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 52 8501605 85 auprès du Préfet de Region pays de la Loire. . .
Le présent règlement intérieur a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les stagiaires aux différents séminaires organisés par FAUVET PASCALE dans le but de permettre un bon fonctionnement des formations proposées.

II– DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet
Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-8 du Code du travail.
Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.
Article 2 : Champs d'application
Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits aux sessions dispensées par FAUVET PASCALE et ce, pour toute la durée de la formation suivie.
Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par FAUVET PASCALE et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

II – HYGIENE ET SECURITE

Article 1 : Règles générales
La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur lorsqu'elles existent sur le lieu de formation.
Conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque les formations se déroulent dans un établissement extérieur au siège social de FAUVET PASCALE déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.
Article 2 : Utilisation du matériel pédagogique et autre matériel
Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation qu'il s'agisse:

- du mobilier (tables, chaises, tableau, etc.),
- des outils pédagogiques (ordinateur, rétro ou vidéo projecteur, etc.). Le matériel disponible ne doit être utilisé qu'en présence du formateur et sous surveillance. Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession ne lui appartenant pas, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.
Article 3 : Boissons alcoolisées et drogue
Il est interdit aux stagiaires de se présenter en salle de formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue. Il est par ailleurs interdit d'y introduire des boissons alcoolisées ou de la drogue.
Article 4 : Interdiction de fumer **:**Conformément aux dispositions légales, il est interdit de fumer dans la salle de formation ou dans l'établissement extérieur sauf dans les lieux réservés expressément à cet usage.
Article 5 : Lieux de restauration : L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les pauses déjeuner.
Il est interdit, sauf autorisation spéciale ou organisation spécifique, de prendre ses repas dans la salle où se déroule le stage.
Article 6 : Consignes d'incendie
L'intégralité des formations se déroulent dans un établissement qui affiche de manière à être connus de tous les stagiaires les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours (Conformément aux articles R. 232-12-17 et suivants du Code du travail).
Article 7 : Accident
Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au formateur qui a en charge la formation.
Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve en formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale.

III - DISCIPLINE

Article 1 : Tenue et comportement
Les stagiaires sont invités à se présenter en salle de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente lors du stage.
Les stagiaires s'engagent par ailleurs à ne pas perturber le bon déroulement des cours. A ce titre, l'utilisation des téléphones portables est interdite.
Article 2 : Assurance de responsabilité civile professionnelle
Il est demandé à chaque stagiaire de justifier d'une assurance individuelle de responsabilité civile professionnelle pour la partie pratique de la formation dispensée.
Article 3 : Accès au lieu de formation
Sauf autorisation expresse de Mme FAUVET PASCALE , les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent : * y entrer ou y demeurer à d'autres fins,

Fiche d'évaluation des acquis	Nom et prénom du stagiaire

Organisme :

Cachet de l'organisme :

Nom du formateur :

Echelle des acquis de 1 à 5 :
1 : très insuffisant2 : insuffisant 3 : moyen
4 : bien 5 : très bien

FICHE D'EVALUATION

Thème des stages	Examen théorique					Examen pratique					Date du séminaire
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	
	5					5					

Fiche d'évaluation collective	

Organisme : Cachet de l'organisme :

Stage :
Date :
Nom du formateur :

Echelle de satisfaction de 1 à 5 :
1 : très insuffisant2 : insuffisant 3 : moyen
4 : bien 5 : très bien

FICHE D'EVALUATION COLLECTIVE

Nom et prénom	Intérêt pour la pratique Professionnelle					Appréciation de la formation					Présence
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	